



Comité Régional des Arbitres PACA



Compte rendu réunion du 12/03/2017 au CREPS AIX

Etaients présents

M.Allegre-E.Allegrini-L.Andrade-F.Antonini-J.Attuyt-JP.Beguin-E.Buthiaux-Y.Buthiaux-C.Bourg-JL.Cailteux-J.Cazals-P.Chevalier-C.Chevillard-F.Collomb-Y.Cotte-A.Cousin-J.Delcloy-S.Demay-D.Farjanel-J.Fisseux-S.Francin-B.Gamaleri-C.Garcia-D.Genty-P.George-S.Grognard-R.Henry-S.Hugues-C.Huss-A.Isnard-JP.Jung-A.Korchia-N.Lanero-P.Llorens-JC.Masterenko-MC.Menager-J.Menissier-F.Metreau-C.Penot-F.Picaud-S.Picaud-J.Pignoly-FX.Ramond-M.Redon-M.Ricq-A.Sanchez-S.Simonin-D.Thenot-JC.Tibaldi-C.Tourrel-S.Valette-J.Vidal-P.Wolf-JL.Girardot-A.Lorrain-G.Siruguet

Il y avait 31 absents sur le total des 88 arbitres de la Région.

La séance Débute, à Aix au CRESA à 13H00.

Jacques Delcloy se présente et présente l'équipe du Comité Régional composée le 16 décembre 2016.

Chaque PCDA se présente.

Jacques demande à tous les arbitres de respecter une minute de silence suite au décès de Chloé, 11 ans, jeune archère du club de Géménos.

Un nouvel arbitre a obtenu l'examen, Il s'agit de Jean Luc Girardot du club de Sanary qui prête serment solennel.

Jacques réclame les rapports d'arbitrage qu'il n'a pas encore reçu de la saison salle, il précise que plus le chemin est court, mieux cela vaut. Il faut donc lui envoyer directement les rapports sur son adresse courriel avec une copie au PCDA .

Les décisions qui ont été prises lors de la réunion du Comité le matin, prêtent à discussions.

- Concernant le fait qu'un arbitre responsable sur un concours ne peut pas être arbitre du club ou président du club. Jean Attuyt précise que cette décision est prévue pour éviter les conflits d'intérêts entre archers et arbitres d'un même club. Cette décision est validée mais il sera autorisé des cas exceptionnels examinés au cas par cas.
- Concernant le port du short pour les arbitres, cette décision est validée malgré certaines réticences, et avec cependant quelques précisions : Le short doit être seyant et doit avoir les mêmes caractéristiques que celles précisées sur le Livre des Règlements pour les archers (longueur). Il ne peut pas être porté en salle, il n'est autorisé que sur les concours extérieurs, en été et par forte chaleur. L'arbitre responsable du concours peut décider ou non d'autoriser ses adjoints à porter le short.
- Concernant la prochaine réunion, la date est fixée au Dimanche 15 octobre 2017, à Aix à 13 heures. Des repas pourront être pris au snack du CREPS en prévenant Sylvie Demay par mail à l'avance, afin qu'elle puisse acheter les tickets.
- Concernant la sanction d'un arbitre qui ne vient pas à au moins une réunion dans la saison sportive, Jacques Delcloy précise que la réunion n'est pas prévue seulement pour faire signer la carte d'arbitre mais que c'est aussi et surtout une réunion de remise à niveau, de formation et d'informations concernant les modifications des règlements. L'arbitre est alors mis en sommeil, il n'est pas considéré comme actif. Cette mise en sommeil concerne la saison sportive suivante. Si la période de sommeil est égale ou supérieure à 3 années, l'arbitre doit repasser un examen après avoir fait une formation de remise à niveau avec les arbitres formateurs de son secteur. S'il n'effectue pas cette formalité il peut être rayé du corps arbitral. Exceptionnellement, cette année étant une année de transition, les sanctions ne seront pas applicables.
- Concernant l'élection du PCRA, qui interviendra normalement dans 4 ans à la fin du mandat de Jacques Delcloy, il est proposé que les arbitres choisissent le PCRA parmi les candidats qui se présentent. Cette décision est validée à l'unanimité. Le PCRA sera validé ensuite lors de l'assemblée générale et il pourra ainsi intégrer automatiquement le CODIR. Il n'est donc pas utile de changer les statuts de l'association.



Comité Régional des Arbitres PACA



Modifications des règlements

Jean Attuyt en tant que formateur intervient pour un rappel des modifications du règlement afin que tous les arbitres puissent appréhender le règlement de la même façon. Ces modifications concernent:

Les poussins et leur formation

Les trispots en salle autorisés

Le surclassement des cadets en D1 et D2

Le manuel de l'arbitre qui change de nom et devient "le livre des règlements de l'arbitre".

Les nouvelles caractéristiques des armes en salle

Les nouveaux badges

Les archers étrangers au championnat de France

Le réveil des arbitres en sommeil

Les formateurs et la modification des modules de formation

Le règlement du parcours 3D qui a changé et se rapproche du parcours Campagne sur 24 cibles. Le règlement du 3D/Nature prévoit une nouvelle procédure concernant le refus sur une cible animalière. En 3D, l'organisateur peut mettre deux cibles côte à côte mais il faut que les cibles animalières soient exactement identiques et non plus semblables. La rotation des pelotons se fait comme en Campagne. Lors d'un incident matériel au Championnat de France le temps passe à 3 minutes.

La réforme du Championnat D1 et D2.

Concernant la saison 2017, le Championnat de France par équipes de Ligues jeunes n'existe plus, il n'y a pas assez de ligues .

Le règlement du tir en Campagne prévoit une nouvelle catégorie d'arme en observatoire pour deux saisons sportives: l'arc droit. L'archer tirant avec un arc droit aura un classement national mais ne pourra pas participer au Championnat de France. La catégorie est prévue en scratch homme/femme. Elle existe déjà dans le logiciel résultat'arc.

Des précisions sont données concernant le diamètre du tube et de la pointe d'une flèche.

Les DR se feront obligatoirement avec finales.

Jacques Delcloy conseille de se pencher de nouveau sur le Livre des Règlements afin de bien assimiler ces modifications.



Comité Régional des Arbitres PACA



Infos CNA

Les précisions et les infos en provenance de la CNA seront désormais disponibles sur le site de la Ligue dans la rubrique "arbitres", elles sont cependant déjà lisibles sur le site de la FFTA.

La 2ème manche de DR aura lieu à Cannes Mandelieu et sera organisée par ce club.

Il a été demandé au club de Monteux (04) président Daniel Icard, s'il lui était possible d'organiser un FITA adulte le 12 ou 16 juillet, concours organisé par le Comité Régional car ce club n'a pas d'arbitre.

La séance se termine par un rappel de la date de la prochaine réunion le 15 octobre 2017, à Aix au CRESP à 13 heures.

Le PCRA

J. Delcloy

La Secrétaire

Y.Buthiaux